

Initiatives ministérielles

double avantage: le gouvernement coûterait moins cher au contribuable et nous ferions mieux notre travail.

Plus n'est pas synonyme de mieux, comme le montrent les données statistiques publiées aujourd'hui par Statistique Canada. Ces données ont prouvé qu'une augmentation des impôts se traduisait par une baisse du revenu familial moyen. Celui-ci, qui était de 46 000 \$ en 1989, vient de reculer à 43 000 \$ à cause de la croissance du gouvernement et de l'augmentation des impôts. La famille moyenne dispose maintenant de 3 000 \$ de moins. Voilà un exemple parfait qui montre que plus donne moins et que la situation ne s'améliore pas. Nous sommes surgouvernés.

Voyons ce qui se passe en Australie. On a mentionné plus tôt que l'Australie doublerait le nombre d'électeurs représentés par un député du Canada. En Allemagne, les députés représentent 2,5 fois plus d'électeurs qu'au Canada et, aux États-Unis, cinq fois plus. On peut donc facilement justifier une réduction du nombre de députés à la Chambre.

• (1135)

L'un des objectifs de la révolution du bon sens en Ontario consiste à réduire la taille de l'assemblée législative de 25 pour cent. Aux dernières élections ontariennes, cette révolution du bon sens a reçu l'appui massif des électeurs parce qu'ils estiment que plus l'État est petit, plus il est efficace. La taille n'a rien à voir avec la qualité. Nous pouvons faire mieux.

La révolution du bon sens aurait pour effet d'éliminer le régime de retraite des députés et de laisser les députés s'occuper eux-mêmes de leur pension sans puiser dans les poches des contribuables. Ce message n'a pas été reçu à Ottawa. Nous venons de remplacer un régime de retraite en or par un en platine. Nous l'avons dégraissé un peu, mais je crois qu'il ne sera pas approuvé par l'électeur canadien et qu'il va devenir un enjeu important aux prochaines élections fédérales.

On a parlé du projet de loi sur les armes à feu que le gouvernement a fait adopter à la vapeur, en obligeant ses députés à suivre la ligne du parti sans égard à ce qu'en pensent leurs électeurs. Le gouvernement prétend que dans le livre rouge, il a dit qu'il le ferait. Il n'y a rien dans le livre rouge au sujet de l'enregistrement. Il y est bien question de sévir contre l'utilisation criminelles des armes à feu, mais il n'y a pas un mot sur l'enregistrement.

Les électeurs ontariens ont envoyé un message très clair. Mais, comme tous les autres, il ne sera pas reçu. Je suis certain qu'il ne sera pas enregistré par les libéraux et qu'ils continueront d'y être sourds. Les électeurs ontariens ont dit qu'ils veulent un gouvernement qui les écoute, un gouvernement qui intervient moins dans leur vie. Mais les libéraux ont fait la sourde oreille et ils vont en payer le prix aux prochaines élections.

Il y en a, parmi les députés d'en face, qui se sont mis à l'écoute de leurs électeurs. Je voudrais citer ce que quelques-uns d'entre eux ont déclaré au cours d'un débat précédent. Il s'agit du débat

que nous avons eu en mars 1994 sur le projet de loi C-18. C'est le solliciteur général, je crois, qui a déclaré: «Depuis la Confédération, le nombre des sièges de la Chambre des communes est passé petit à petit de 181 en 1867 à 295 aujourd'hui. Si nous n'avions pas changé les règles il y a quelques années, il y en aurait maintenant plus de 340. Voilà quelque chose qui mérite examen.» Je suis parfaitement d'accord avec lui.

Le député de Halton a déclaré, et je cite: «En Australie, par exemple, le député représente environ deux fois plus d'électeurs. Le moment est venu de faire des changements. Sinon, nous allons devoir abattre un des murs.» Absolument d'accord. Cette Chambre est pleine. Il n'y a plus de place.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics: «Pendant la 34^e législature, j'ai proposé que le Parlement envisage la possibilité de réduire sensiblement le nombre des députés. Ce serait l'occasion de voir si nous pourrions réduire du quart ou du tiers le nombre des députés.» Quelle bouffée d'air frais! Absolument d'accord. Il y a encore de l'espoir en face. Il y a là un grain de bon sens.

Le député libéral de Carleton—Gloucester a déclaré, et je cit: «Ne commence-t-on pas à être à l'étroit ici et notre dette publique n'a-t-elle pas augmenté au point où il faudrait faire quelque chose pour en ralentir la croissance?» Là encore, parfaitement d'accord. Grâce à une économie éventuelle de 28 millions de dollars, nous pourrions réduire sensiblement notre dette et notre déficit tout en servant mieux le contribuable canadien.

Pour revenir au projet de loi, parmi les amendements proposés par le Sénat, il y en a que nous pouvons appuyer, comme celui qui vise à réduire de 25 à 15 p. 100 l'écart permis par rapport au quotient électoral provincial. C'est un amendement que nous avons proposé et nous pouvons l'appuyer, car il aidera à égaliser le pouvoir électoral des circonscriptions d'une province.

Nous pouvons appuyer l'amendement qui prévoit que les deux membres de la commission qui ne sont pas juges doivent être des résidents de la province où la commission est établie. Il relève tout simplement du bon sens.

Parmi les amendements proposés par le Sénat, il y en a que nous pouvons appuyer. Cependant, en ce qui a trait à l'objet du débat d'aujourd'hui, nous perdons malheureusement beaucoup de temps et nous ne nous attaquons pas aux vrais problèmes auquel le pays est confronté.

• (1140)

En terminant, j'ai appris l'autre jour que la cote d'écoute de la chaîne parlementaire a triplé au cours de la 35^e législature. Je trouve que c'est une évolution encourageante parce qu'elle prouve que les Canadiens regardent ce qui se passe ici. Ils nous regardent et ils nous écoutent. C'est là une bonne nouvelle parce que c'est la preuve qu'ils ne prennent pas pour parole d'évangile tout ce qu'ils lisent dans la presse, qu'ils regardent ce qui se dit et